ATTON info N° 17

EDITION

JUIN 2006

Atton fête la Musique !

ATTON info N°17 - éditorial de la commune d'ATTON
1, rue des Dames - 54 700 ATTON
Tel : 03 83 82 11 72 - Fax : 03 83 81 11 74
mairie.atton@wanadoo.fr
www.atton.fr

L'équipe de rédaction remercie l'ensemble des intervenants,
qui ont permis la réalisation de cet ouvrage
et vous souhaîte bonnes grandes vacances 2006.

ꕥ - - - - - - ꕥ

Directeur de la publication : *Gérard LIGER*

ꕥ - - - - - - ꕥ

Rédaction, relecture, assemblage, photos :

Syndie AMBS,
Georges BENOIT,
Héléne GUERZONI,
Lucette HETZEL,
Bernard IUNG,
François IUNG,
Armel JACQUEMIN,
Denis JACQUEMIN,
Patrick MAHAUT,
Edhit MARCHAL,
Nadine MOTTON,
Pierre MORIN,
Patrick PAWLAK.

ꕥ - - - - - - ꕥ

Impression : *Mairie d'ATTON,*
Diffusion : *la jeunesse attonaise.*

ꕥ - - - - - - ꕥ

En couverture : *Atton fête la musique, le 21 juin 2006, premier repas du village.*
Voir, également page 12 : Atton fête la musique, en images.

Ce bulletin d'information n'a pas d'autre ambition que de relater simplement une sélection des faits du semestre écoulé. Toutefois, les éventuels mécontents (sur la forme ou les sujets abordés ou non abordés) seront les bienvenus dans l'équipe pour participer à la conception du prochain numéro.

Le mot du maire	**P 3**	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Le mot du Maire

La concomitance de plusieurs rapports importants pour notre village a été propice à une source de réflexion qui va déboucher sur des projets. Depuis trois ans, dans les domaines de l'assainissement et de l'urbanisme, des membres de commission ont conjugué leurs efforts pour nourrir la réflexion, à partir de données présentes, afin d'étudier les dispositifs à mettre en place pour le futur.

Le zonage d'assainissement et le plan local d'urbanisme sont terminés, les travaux d'assainissement se termineront à la fin de cette année. Dans le cadre du plan local d'urbanisme, la commission a décidé de structurer le développement de l'espace central du village. A cet effet, nous avons commencé l'aménagement d'un espace public entre l'école et l'ancien presbytère.

Il faut aujourd'hui se donner les moyens d'aller plus loin, notamment en valorisant le cadre de vie et en accompagnant l'évolution sociologique par des projets d'urbanisation, en conservant toutefois le caractère « village » d'ATTON.

La zone industrielle va connaître une nouvelle extension avec l'arrivée de nouvelles entreprises, ce qui correspond à notre volonté de promouvoir le développement économique.

De tout cœur, je vous souhaite le meilleur pour les mois à venir.

Chaleureusement

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	**P 4**	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Résumé des principales délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2005

Case columbarium :

Le Conseil Municipal décide de modifier les durées et les tarifs des cases columbarium et de leur renouvellement comme suit :

- La durée des concessions de cases columbarium est fixée à 30 ans au tarif unique de 810 €.
- Leur renouvellement est fixé à 30 ans au tarif unique de 810 €.

Concessions cimetière :

Le Conseil Municipal décide de modifier les durées et les tarifs des concessions cimetière ; ainsi que les renouvellement de concessions, comme suit :

- La durée des concessions et de leur renouvellement est fixée à 30 ans au tarif unique de 250 €.

Concessions cinéraires :

Le Conseil Municipal décide de créer un site cinéraire où les personnes autorisées pourront ensevelir leurs urnes cinéraires, et décide de fixer à 30 ans la durée des concessions cinéraires et de leur renouvellement au tarif unique de 220 €.

Approbation du dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement :

Dans le cadre du plan d'assainissement de la commune, une étude sur le zonage d'assainissement a été réalisée par le CETE de Nancy. Cette étude à soumettre à enquête publique est à présent terminée.
Après examen du contenu du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à son édition définitive.

Réfection salle des anciens :

Le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement du plafond et à la remise en peinture du foyer des anciens pour un montant estimé à 3 354,27 € HT et sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation de solidarité.

Règlement du cimetière

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement du cimetière comme suit :

Article 1 : Ne peuvent prétendre à l'inhumation dans le cimetière communal que :

- Les personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile,
- Les personnes domiciliées à ATTON ou propriétaires à ATTON ou payant des taxes d'habitation ou foncière à la commune d'ATTON, quel que soit le lieu du décès,
- Les personnes qui possèdent une concession.

Article 2 : Il est interdit :

- D'introduire des chiens ou autres animaux,
- Aux enfants de circuler s'ils ne sont pas accompagnés d'adultes.

Article 3 : Il est interdit :

- De déposer ordures, déchets, papiers hors de la poubelle prévue à cet effet,
- De déposer des matériaux, de préparer du mortier, de tailler des pierres à l'intérieur du cimetière.

Article 4 : Tout décès doit être annoncé immédiatement à la Mairie, sitôt que le cimetière d'ATTON est défini comme lieu d'inhumation.

Article 5 : Toute pose de monument doit faire l'objet, auprès du Maire, d'une demande écrite d'autorisation mentionnant les indications exactes de dimensions du monument à poser.

Article 6 : Les monuments montés sur des concessions anciennes ou nouvelles ne devront pas excéder 1m de large sur 2 m de long et 18 cm en hauteur et avec leur entourage 1,30 m de large sur 2,30 m de long.

Article 7 : En cas de concession double, le monument ne devra pas excéder 2,25 m de large sur 2 m de long et 18cm de hauteur et avec son entourage 2,30 m de large sur 2,30 m de long.

Article 8 : Les tombes cinéraires ne devront pas excéder 80 cm de long sur 60 cm de large.

Article 9 : L'alignement des tombes devra être respecté.

Article 10 : La distance entre les monuments doit être de 30 cm.

Article 11 : Les ouvertures par le devant sont interdites.

Article 12 : Les ouvertures pour exhumations et inhumations se feront par le dessus.

Article 13 : Les caveaux doivent être entièrement enterrés.

Article 14 : Les exhumations doivent être soumises à l'autorisation du Maire et avoir lieu en présence d'un officier de l'Etat Civil et d'un membre de la famille.

Article 15 : L'entretien des tombes incombe à la famille du défunt. Le Conseil Municipal ordonne l'entretien des tombes délaissées et met les frais à la charge des familles concernées.

Article 16 : La concession à perpétuité reste la propriété des personnes qui y sont inhumées. Les héritiers ne sont pas autorisés à la revendre. Elle ne pourra être reprise que par la commune.

Article 17 : Lorsqu'après une période de trente ans suivant la dernière inhumation, une concession à perpétuité aura cessé d'être entretenue, le Maire pourra constater l'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public. Trois années après cette publication, si la concession est toujours en l'état d'abandon, le Maire aura la faculté d'en saisir le Conseil Municipal qui décidera si la reprise de la concession doit être prononcée.

Article 18 : Lorsqu'un monument est détérioré ou qu'il menace de s'écrouler, la famille doit la faire réparer ou l'enlever dans un délai de 30 jours après l'avertissement donné par la commune.
Si ce travail n'est pas effectué dans le délai fixé, le Conseil Municipal fera enlever le monument aux frais de la famille.

Article 19 : En l'absence de renouvellement d'une concession expirée dans un délai de deux ans, la commune a la faculté de reprendre cette concession.

Article 20 : Le graveur devra faire une déclaration de travaux préalable en mairie.

Article 21 : Après chaque chantier, les personnes ayant effectué des travaux devront enlever les excédents de terre, béton ou autres matériaux.

Règlement du columbarium

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement du columbarium comme suit :

Article 1 : La commune d'ATTON met à la disposition des familles au cimetière d'ATTON, un columbarium destiné à recevoir des urnes cinéraires.
Ne peuvent prétendre au dépôt des cendres dans le cimetière que :

- Les personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile, si personne ne se manifeste,
- Les personnes domiciliées à ATTON ou propriétaires à ATTON ou payant des taxes d'habitation ou foncière à la commune d'ATTON, quel que soit le lieu du décès.

Article 2 : Le columbarium est divisé en cases aux dimensions suivantes :

- Largeur : 60 cm,
- Profondeur : 60 cm,

Chaque case est destinée à recevoir au maximum 4 urnes. Chaque urne est réservée aux cendres d'un seul corps, sauf cas exceptionnel.

Article 3 : Les urnes ne seront acceptées dans le columbarium que si elles respectent les dimensions suivantes :

- Diamètre : 16 cm ou 16 cm X 19 cm de base, l'unité (selon les modèles),
- Hauteur : 35 cm maximum.

Article 4 : Les cases sont concédées aux familles pour une durée de 30 ans.

Article 5 : A l'expiration du contrat et faute de renouvellement dans les deux ans, les cases seront mises à disposition d'autres familles et les cendres dispersées au Jardin du Souvenir par la personne responsable du cimetière ou son représentant.

Article 6 : En cas d'une durée d'utilisation inférieure à la durée de la concession, la case libérée reviendra de plein droit à la commune qui pourra la commercialiser sans qu'aucune sorte d'indemnité ne soit due au titulaire.

Article 7 : Les cases du columbarium seront fermées par une plaque de granit sur présentation de l'acte de concession.

Article 8 : Les plaques devront être gravées obligatoirement selon un modèle déposé au secrétariat de mairie. Il y sera gravé en lettres or, caractères antiques, les nom, prénom usuel de la personne incinérée ainsi que les millésimes de la date de naissance et de décès. Aucune inscription ne se fera sur la face horizontale de la dalle ni sur les plinthes. Au cas où les dimensions des inscriptions ne sont pas respectées, la municipalité se réserve le droit de faire repolir la plaque et refaire les inscriptions aux frais des familles.

Article 9 : Les inscriptions sont à effectuer préalablement au dépôt de l'urne dans la case par un marbrier choisi par la famille. Les frais de gravure sont à la charge du demandeur. Un délai de 24 h est concédé au graveur pour exécuter les inscriptions en cas de démontage et remontage de la dalle.

Article 10 : L'ouverture et la fermeture des cases, le dépôt et le retrait des urnes ne pourront être effectués que par la personne responsable du cimetière ou son remplaçant, en présence d'une personne représentant la famille, après autorisation délivrée par la mairie.

Article 11 : Aucune taxe d'entrée ou de retrait d'urne n'est exigée par l'administration municipale.

Article 12 : Toute décoration telles que photographies, fleurs artificielles, vases, etc… sont strictement interdites. Les fleurs naturelles sont seules autorisées.
L'administration assurera l'entretien du columbarium en se gardant le droit d'enlever les fleurs défraîchies sans préavis aux familles.

Article 13 : Le prix d'une case est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Article 14 : Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Jardin du souvenir

Après présentation d'un certificat d'incinération, la dispersion des cendres sera assurée par la famille du défunt, ou, à défaut, par toute personne mandatée pour ce faire, en présence du responsable du cimetière ou de son représentant.
Elle sera effectuée sans frais, ni charges d'aucune sorte.Aucune exhumation ne sera autorisée. Aucun objet, aucune inscription, aucune marque quelconque de souvenir ne devront être disposés par les familles dans le Jardin du Souvenir, dont l'entretien sera à la charge de la commune.

Séance du 7 mars 2006

Affectation au 1068 BP 2006 Commune :

Le Conseil Municipal, constate un excédent de fonctionnement 2005 de 68 334,59 € et décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement.

Budget primitif 2006, commune et assainissement :

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget primitif 2006 qui se résume comme suit :

COMMUNE :		***ASSAINISSEMENT :***	
Dépenses d'investissement :	209 572 €	Dépenses d'investissement :	506 422 €
Recettes d'investissement :	209 572 €	Recettes d'investissement :	506 422 €
Dépenses de fonctionnement :	320 465 €	Dépenses d'exploitation :	62 922 €
Recettes de fonctionnement :	320 465 €	Recettes d'exploitation :	62 922 €

Redevance d'assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la redevance d'assainissement à 1 € le mètre cube d'eau consommée à compter du 1er janvier 2006. L'ampliation de cette décision sera transmise à la Générale des Eaux.

Taux des 3 taxes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2006 :

Taxe d'habitation :	6,67 %	Taxe foncière (non bâti) :	17,57 %
Taxe foncière (bâti) :	8,38 %	Taxe professionnelle :	Néant (T.P.U.)

Soit un produit global attendu de 117 889 €

Subventions communales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2006 :

C.C.A.S. :	1 000 €	Familles Rurales Association :	4 800 €
F.C. ATTON :	1 300 €	Club des Anciens :	700 €
Comité des Fêtes :	4 000 €	Cyber@tton :	500 €

Ces subventions seront versées sur justificatif financier de l'année 2005.

Subventions diverses :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget les subventions suivantes :

Syndicat du 1er Cycle :	3 300 €	Solidarités Nationales et Intern. :	150 €
Mission Locale pour l'Emploi :	914 €	Association des Maires Départ :	71,13 €
A.D.P.M. :	153 €	A.L.G. Don d'organe :	50 €
C.I.P.D. :	541 €	R.P.I. du V.A.L. :	70 000 €
Association Mouvement Vie Libre :	80 €	Com. Com. du Valmon :	4 022 €
Croix rouge :	150 €	Association des croix de guerre :	30 €
Office du Tourisme :	80 €	Banque alimentaire :	27 €

Demande d'ouverture à l'urbanisation :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13, R. 123-19 et L.300-2 ;
- Vu la délibération en date du 05 mai 1975 ayant approuvé le plan d'occupation des sols ;
- Vu la délibération en date du 24 octobre 2002 sur la mise en œuvre de la procédure de révision du P.L.U. et la définition des modalités de la concertation ;
- Vu le rapport joint en annexe et soumis à son examen ;
- Après avis favorable de la commission urbanisme ;

La commune souhaite étendre modérément la zone 1AU au lieu dit « Armoiselle » sur des secteurs actuellement classés en zone agricole.

Conformément à la loi SRU, il est nécessaire de demander l'autorisation de l'ouverture à l'urbanisation auprès de la commission des sites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte des documents joints en annexe,
- Demande l'ouverture à l'urbanisation du secteur « Armoiselle ».

Commission de gestion d'une crise sanitaire majeure :

Suite au courrier d'information de la Préfecture relatif à l'action des maires dans la gestion d'une crise sanitaire majeure de type « pandémie grippale », Monsieur le Maire propose de créer une commission de gestion d'une crise sanitaire majeure et de désigner un correspondant « pandémie grippale ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne M. MORIN Pierre comme correspondant « pandémie grippale »,
- Accepte la création d'une commission de gestion d'une crise sanitaire majeure composée comme suit : M. LIGER Gérard, M. MAHAUT Patrick, M. MORIN Pierre, M. LEJEAU Christian, Mme HETZEL Lucette, Mme IUNG Céline, Mme GUERZONI Mylène.

Séance du 26 avril 2006

Compte administratif 2005, commune et assainissement :

Le 1er adjoint présente le compte administratif, qui se présente comme suit, pour l'année 2005 :

COMMUNE :		***ASSAINISSEMENT :***	
Résultat reporté :	17 182,68 €	Résultat reporté :	223 573,77 €
Dépenses totales :	495 543,10 €	Dépenses totales :	443 870,08 €
Recettes totales :	569 635,82 €	Recettes totales :	185 796,44 €
Excédent global de clôture :	13 843,42 €	Déficit global de clôture :	34 499,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2005.

Approbation du plan de zonage de l'assainissement :

- Vu la loi n°92.3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;
- Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2002 proposant le plan de zonage d'assainissement ;
- Vu l'arrêté municipal du 13 décembre 2005 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du commissaire enquêteur ;
- Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-10 et R123-12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
  - A la Mairie de ATTON aux jours et heures habituels d'ouverture.
  - A la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

3e tranche d'assainissement :

Dans le cadre du contrat pluriannuel d'assainissement, le Conseil Municipal accepte le projet correspondant à la dernière tranche des travaux TRF3, raccordement au réseau de Pont-A-Mousson, et demande au maître d'œuvre, la DDE de Pont-A-Mousson, de procéder à la mission suivante : assistance à la passation des contrats de travaux.

Création d'un espace public mixte :

Par délibération du 11 juillet 2005, le Conseil Municipal a accepté la création d'un espace public mixte et a sollicité du Conseil Général une subvention au titre de la dotation d'équipement. La totalité des crédits alloués au titre de la dotation d'équipement étant épuisés, seule une partie de cet aménagement sera réalisée en 2006.
Monsieur le Maire propose donc de terminer la réalisation de cet espace en 2007 sur le reliquat des crédits de la dotation de solidarité (7 512 €).

Le Conseil Municipal :

- Accepte de terminer la création de cet espace public mixte en 2007, pour un montant de 10 348,25 € HT.
- Prévoit les crédits au BP 2007.
- Confirme que la seconde partie du projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.
- Sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation de solidarité.
- S'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
- S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Séance du 6 juin 2006

(par Pierre MORIN)

Le Plan Local d'Urbanisation approuvé

Hier soir, les conseillers avaient un ordre du jour restreint avec un gros morceau qui arrivait enfin à son terme le PLU.
Approbation du Plan Local d'Urbanisme : le Conseil Municipal décida d'approuver le nouveau PLU. Cette délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant la transmission au préfet. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 5 mai 1975.

Compétences Communauté de Communes : les compétences de la Communauté de Communes ont été précisées dans certains domaines. Les conseillers approuvent le nouveau texte indiquant le détail des compétences liées à la Com.Com. de Pont-à-Mousson.

Défense incendie : la défense contre l'incendie, placée sous l'autorité du maire au titre de ses pouvoirs de police administrative, doit être organisée au niveau local, en accord avec les recommandations du SDIS. Or il s'est avéré que trois bâtiments ne disposent pas des moyens nécessaires à la lutte contre l'incendie. Le conseil après en avoir délibéré, s'engage à assurer la défense incendie de deux hangars route de Nomény et d'un bâtiment agricole chemin de Morville par la mise en place de deux bornes à incendie sur le domaine public.
Protocole transactionnel relatif à la résiliation partielle d'un bail : les membres du conseil donnent quitus au maire pour signer l'accord transactionnel de résiliation de bail correspondant à la parcelle E 475 du cadastre, suite aux travaux d'assainissement exécutés sur cette parcelle.

Travaux en cours : l'aménagement central entre la mairie et le presbytère est terminé. Les plantations d'arbres et de plantes diverses seront réalisées en 2007. Les travaux relatifs aux trottoirs de la route de Pont-à-Mousson ont démarré ce lundi, ils dureront jusqu'à mi-juin environ nécessitant la mise en place de feux clignotants de chantier.

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	**P 10**	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Le bubget d'ATTON 2006

- INVESTISSEMENT et ASSAINISSEMENT -
576 602 €

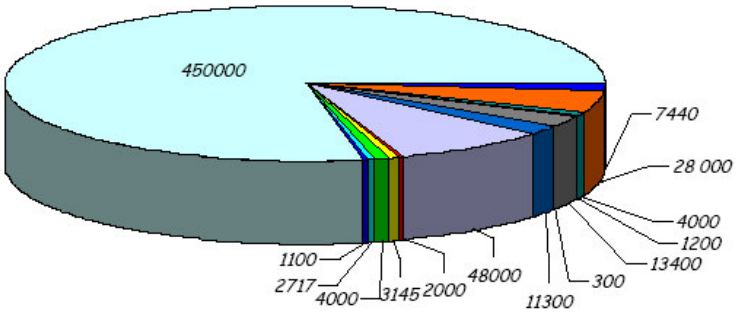

ATTON - FONCTIONNEMENT - 2006 - 320 465€

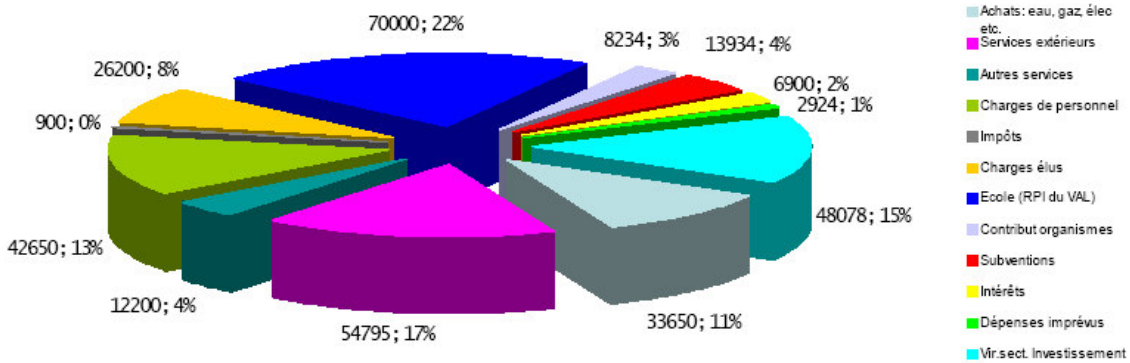

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	**P 11**	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Enquête de branchement assainissement

Le contrat d'assainissement de la commune d'Atton parvient à son terme.

Le 1er janvier 2007, la commune sera raccordée à la station d'épuration du Cycle d'Eau (localisée à Pont-à-Mousson).

Le contrat prévoyait certains objectifs. Afin d'atteindre ces objectifs, en vue d'améliorer le taux de collecte, les fosses septiques doivent être déconnectées et les habitations raccordées sur le réseau d'assainissement. Toutes les habitations sont concernées à l'exception des quelques habitations localisées en zone d'assainissement non collectif.

C'est pourquoi la commune a confié au bureau d'études BEPG une mission visant à enquêter les habitants afin de connaître leur dispositif d'assainissement et leur lieu de rejet.

Cette enquête domiciliaire permettra en outre de définir les travaux à réaliser en vue de la déconnexion des ouvrages et le raccordement au réseau de collecte.

Afin de faciliter la mission du BEPG, nous vous prions de bien vouloir rendre les accès au dispositif d'assainissement accessible (plaque béton, fonte, regard, fosse, bac à graisse…).

Nous sommes persuadés que vous comprendrez l'intérêt qui s'attache à la vérification de vos installations pour le bon fonctionnement du service public d'assainissement et vous remercions de réserver le meilleur accueil aux représentants du BEPG.

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	**P 12**	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Atton fête la MUSIQUE

Familles rurales

Mercredi 21 juin 2006, en soirée

Le Comité des fêtes & l'A.F.R Atton organisent le premier repas de village entre Attonais & leurs amis,

(Depuis quelques années, déjà, des gens des quartiers du village ont organisé des grands buffets improvisés, La recette est géniale et pas compliquée, En famille, on amène son repas façon pique nique)

On s'installe à la bonne franquette sur une grande tablée, Rue des Dames

Pour ce pique nique géant, plus de 50 tables avec bancs, sont à disposition

Avec 2 orchestres à l'animation (Eric SCHMITT & DJ FIESTA)

Musique & Chansons seront reines de la fête !

La bière est offerte par la Municipalité

Pour le Buffet : Chacun amène son pique nique (vaisselle, casse-croûte, dessert, boisson...)

Barbecues à disposition

Piste de danse en plein-air

Rien ne sera vendu sur place !

Rendez-vous le 21 juin, à partir de 18H30...

Quelle que soit la météo, la fête aura lieu au même endroit...

... Rue de Dames (fermée à la circulation) entre la Mairie et la salle E Gallé avec chapiteau et salles ouvertes (seulement en cas de mauvais temps)...

... et se terminera le jeudi à 1H30.

Plus on sera nombreux, plus belle sera la fête !

Pour l'installation et le démontage, les organisateurs apprécieront l'aide de bénévoles, Bravo et merci de vous faire connaître en mairie.

IPNS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ERIC SCHMITT

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	**P 16**	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Familles rurales association d'ATTON

C'est ainsi qu'il faut maintenant s'habituer à identifier la désignation et le nouveau logo image de communication de l'ex-AFR ATTON.
C'est sûr, ce ne sera pas facile de rompre avec le passé, il en sera probablement de même que pour nos « sous », nos « anciens francs », nos « nouveaux francs », et « centimes » avec l'euro et les cents, que pour « les Ruches », « centres aérés », « C.L.S.H = centres de loisirs sans hébergement » avec les centres de loisirs, etc…
Familles Rurales, Fédération nationale a décidé qu'à partir de 2006 toutes les fédérations départementales et les associations locales adopteraient cette nouvelle politique de communication du 1er mouvement familial de France en s'appuyant sur son nouveau logo « mot-image » et la déclinaison de la charte graphique qui l'accompagne.

Vous présente son bilan d'activités hebdomadaires (hors vacances d'été)

MAINTIEN EN FORME (Salle Emile Gallé) :

- Les lundis et jeudis de 20h30 à 22h00.

Séances dirigées par Animatrice diplômée d'Etat : Emeline FRIEDRICH, devenue le 10 juin Emeline GEOFFROY.

- Le lundi en alternance STEP ou HI-LO,
- Le jeudi étant plus spécifiquement consacré à des séquences cardio, renforcement musculaire, stretching et étirements. 31 personnes (30 femmes et 1 homme) sont inscrits et suivent régulièrement et profitablement les activités avec une assiduité de présences variable de 12 à 20 personnes par séance.

COURS DE GUITARE (Salle Gaston Bart) :

Ces cours individuels d'une demi-heure sont dispensés par Alain GREINER, professeur de musique du CARREFOUR DES JEUNES DU GRAND VALMON qui vient sur place.

- Le mardi de 18h00 à 20h30 pour 3 pré-ados et 2 adultes,
- Le mercredi de 10h30 à 12h00 pour 1 enfant et 2 pré-ados.

D'autres adhérents de Familles Rurales Association d'Atton (elles et ils sont 7) se déplacent régulièrement à Loisy et Landremont pour suivre des COURS DE CHANT, DANSE TRADITIONNELLE, THEATRE, BATTERIE, PIANO également organisés par le CARREFOUR DES JEUNES DU GRAND VALMON.

CLUB « LA JOIE DE VIVRE » (Salle Gaston Bart) :

Le jeudi de 14h00 à 18h00/18h30.

C'est le rendez-vous immanquable des aînés retraités qui se trouvent fidèlement à une bonne quinzaine (12 femmes et 3 hommes) sur 4 tables très structurées.

Belote, tarots, nain jaune, scrabble et autres jeux de société occupent l'essentiel de l'après-midi de retrouvailles. Evoquant souvenirs, anecdotes, projets d'avenir, commentant l'actualité, poussant la chansonnette, ils se réservent le moment le plus convivial autour du goûter organisé à tour de rôle.

Le projet qui leur tient le plus à cœur : voir leur effectif se renforcer à la rentrée. *(en image, la galette des rois, le 5 janvier).*

CYBER@TTON fonctionne tous les jours (sauf le week-end… et encore) avec son fort effectif d'animateurs bénévoles et sa quarantaine de familles adhérentes (plus de 60 adhérents). C'est la plus récente activité mise en place à Familles Rurales Association d'Atton. C'est la plus imposante au plan effectifs participant activement. C'est l'activité qui permet d'établir à 102 (au 15 mai) le record annuel absolu d'adhésions en espérant atteindre et dépasser les 105 avec le prochain Centre de loisirs d'été.

BILAN D'ACTIVITES VACANCES DES ENFANTS

FAMILLES RURALES Centre de loisirs d'Atton a ouvert (c'est une première) ses portes en partenariat avec le PEL VALMON ATTON FROIDMONT

- Du 20 au 24 février avec 2 animatrices pour organiser 5 journées complètes de vacances dynamiques et créatives, avec repas le midi et goûter, aux 11 enfants (5 filles et 6 garçons) de 4 à 8 ans inscrits. 9 enfants sont d'Atton, 1 de Port-sur-Seille, 1 de Sainte- Geneviève.
- Du 24 au 28 avril, ils se sont inscrits à 12 (5 filles et 7 garçons) de 4 à 10 ans pour un séjour de 5 jours (avec repas à midi et goûter) agrémenté d'une très appréciée sortie d'une journée de jeux et parcours acrobatiques sécurisés au sol et dans les arbres à TIPI PARK dans le parc de loisirs de VELAINE EN HAYE.

Le déplacement en bus organisé par Aïcha et le PEL, le pique-nique et le goûter en plein air sous abri ont constitué un sérieux plus pour cette journée sportive partagée par 45 enfants et pré-ados dont les 12 du Centre de loisirs d'Atton (1 de VILLE AU VAL, 1 de PORT SUR SEILLE, 1 de SAINTE GENEVIEVE, 1 de PONT A MOUSSON et 8 d'ATTON).

BIENTOT JUILLET, VACANCES D'ETE,

ADHEREZ AU PROJET CENTRE DE LOISIRS

ASSOCIATION D'ATTON

DU 05 AU 28 JUILLET

Agréé Jeunesse et Sports DRJS NANCY-METZ, sous le N° 054 0173- CL001-06 pour une capacité d'accueil de 60 enfants par semaine dont 16 enfants de 4 à 6 ans, ce centre de loisirs basé à ATTON avec 2 semaines de mini-séjours (ex-mini-camps) à SOLEOLE sera encadré par Syndie AMBS, qualifiée BAFD, directrice (Nomeny)

- Dorothée SCHIRER, qualifiée BAFA, directrice adjointe (Loisy)
- Anaïs VANOLI, qualifiée BAFA, animatrice (Atton)
- Pierre Olivier DANY, qualifié BAFA, animateur (Loisy)
- Laëtitia DORANGE, stagiaire BAFA, animatrice (Atton)
- Amélie GODEFROY, stagiaire BAFA, animatrice (Atton)
- Adèle VIZOT, stagiaire BAFA, animatrice (Lérouville 55)

LE CENTRE DE LOISIRS fonctionnera dans les locaux de la salle polyvalente Emile Gallé, du périscolaire et la cour de l'école maternelle à Atton, du mercredi 05 juillet à 09h00 au vendredi 28 juillet à 18h00 avec repas sur place le midi.
Les enfants pourront être accueillis à partir de 08h35 et devront quitter le centre, au plus tard, à 17 h 30.
Horaires d'Activités :

- Matin : 09 h – 12 h
- Midi : 12 h – 14 h repas et temps calme
- Après-midi : 14 h – 17 h avec goûter vers 16 h.

Conditions Générales d'inscription :
La carte d'adhérent FAMILLES RURALES 2006 des parents est obligatoire, les cartes 2006 souscrites auprès d'autres Associations Familles Rurales que celle d'Atton sont admises. COUT DE LA CARTE D'ATTON : 17 € ;
La participation est uniformément établie au nombre de jours ouvrables de la semaine et payable au premier jour d'ouverture. Les réductions CAF (prestation de service et aide aux temps libres) seront directement décomptées.
Seront prises en compte les inscriptions d'enfants âgés de 4 ans (au cours de 2006) jusqu'à 14 ans.
IMPORTANT : communiquer votre N° d'allocataire CAF et, le cas échéant, l'attestation CAF d'aide aux temps libres concernant l'enfant.

Les chèques vacances personnalisés sont acceptés. Certificat de présence sur demande.
A l'inscription, remplir également la fiche individuelle sanitaire de liaison, l'autorisation parentale et penser Assurance individuelle.
SORTIES PISCINE COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE PONT A MOUSSON : elles sont programmées le vendredi 07 de 11h à 11h45 et les mardis 11, 18 et 25 de 11 h à 11 h 45, bonnet de bain obligatoire.
RENCONTRE INTER-CENTRES A MILLERY : elle aura lieu toute la journée du jeudi 13 avec pique-nique organisé sur place. Déplacement en bus.
SORTIE A FRAISPERTUIS-CITY : comme le veut notre tradition, elle est programmée au dernier jour du centre, donc le vendredi 28. Pique-nique organisé sur place. Déplacement en bus. Retour à Atton pour 18 h.
D'AUTRES SORTIES SONT A L'ETUDE (1 par semaine)

LES MINI-SEJOURS A SOLEOLE EN CHALET réservés aux enfants de 9 à 14 ans. 8 places disponibles par séjour, 2 chambres de 4 lits. 2 séjours sont réservés : 5 jours du lundi 17 au vendredi 21 et 4 jours du 24 au 27 (Fraispertuis le 28).
Conditions Générales d'Inscription identiques (sauf l'âge minimum) à celles du centre de loisirs. Les sorties « piscine à Pont-A-Mousson » ne concernent pas les mini-séjours.
Le projet spécifique d'activités est à l'étude. La liste du matériel et des vêtements conseillés est disponible au centre de loisirs.

SI LA FETE DU CENTRE DOIT AVOIR LIEU CE SERA LE SAMEDI 22 JUILLET APRES-MIDI

FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ATTON
ORGANISERA LA 11e BROCANTE DE LA FETE PATRONALE D'ATTON
LE DIMANCHE 27 AOUT
(voir modalités d'inscription en dernière page)

Réservez votre week-end du 08 au 10 décembre pour participer en masse au TELETHON D'ATTON organisé par FAMILLES RURALES Association d'Atton dans ses activités :
MAINTIEN EN FORME ET STEP - TENNIS DE TABLE POUR TOUS
GYM DOUCE DE LA GERONTOLOGIE - CYBERATTON ET JEUX EN RESEAU etc…
(le programme complet est à l'étude).

Vos idées, vos suggestions, vos réflexions, votre participation nous intéressent !
En toute simplicité et sans complexe, **CONTACTEZ, REJOIGNEZ, ADHEREZ A**

Votre relais familles local avec le 1er mouvement familial de France
« Pour les Familles, Par les Familles ».

La Saint Valentin 2006, le 18 février.

Le Théâtre Amateur Delmois, le 18 mars
`" *Le clan des veuves* ".

" PUNK-ROCK "
en concert, le 5 mai.

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	**P 20**	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Le club " *La Joie de Vivre* "

BILAN DES ACTIVITES AU COURS DU 1er SEMESTRE

- Jeudi 05 janvier : galette des rois
- Dimanche 15 janvier : après-midi Loto du club. Nombreux lots ont été remportés par les fidèles du loto, qui avaient répondus en nombre à l'invitation des organisateurs. En retour le bénéfice de cette manifestation a permis de doter le club de jeux de société, dictionnaire, coussins de chaise…

- En février, suite à l'accident de Mme Nicole PETITPRETRE, il a été procédé à l'élection des membres du bureau :
  - Présidente : Mylène GUERZONI,
  - Trésorière : Hélène BAZILLE,
  - Secrétaire : Ginette MAURICE.
- En avril, très agréable journée d'évasion découverte et spectacle lors de la sortie publicitaire suivie de la somptueuse représentation dans l'univers magique du Music Hall ROYAL PALACE à KIRWILLER.
- A Pâques, nous avons eu droit à notre panier d'œufs en chocolat, nous, les seniors adorons ces gâteries. Merci !
- <u>Joyeux anniversaires :</u>
  - En avril, pour les 90 ans de Lucienne BELLO, la coupe fleurie a été offerte par le club dans la salle décorée par notre trésorière.
  - Maria TESCARI a fêté ses 92 ans au mois de mai. A nos nonagénaires, nous renouvelons nos vœux de bonne santé et nos souhaits de les garder encore de longues années parmi nous.

- Il est prévu un repas pour les membres du club au mois de juin à Pont-A-Mousson.

- Un goûter amélioré sera organisé en juin, auquel seront conviés M. le Maire et son épouse, sans oublier nos deux hommes de terrain.

NOS PROJETS DE LA RENTREE :

Courant octobre, nous prévoyons une sortie à FONTENOY LA JOUTE « Le Village du Livre » en Lorraine au pied des Vosges avec MINI CONFORT et MAXI RECONFORT sur le thème de la phytothérapie, l'électrothérapie, la kinésithérapie, etc…

- Promenade chez les bouquinistes
- Animation dans la salle
- Repas
- Démonstration d'un fileur de verre

Nos activités avec le Comité de Gérontologie Seille-Natagne-Moselle :

- Le repas de la gérontologie a rassemblé et enchanté 132 personnes le dimanche 05 février dans la salle Emile Gallé.

- Le 23 juin, sortie en direction de VERDUN destination le spectacle « des flammes à la lumière » :
  - Visite de la citadelle, repas sous chapiteau,
  - Spectacle son et lumières dans les anciennes carrières d'Haudainville.

  Participation : 40 € par personne.

Des réunions trimestrielles sont organisées avec les Relais des 15 villages du Comité de Gérontologie Seille-Natagne-Moselle permettant de s'informer sur le fonctionnement de cette association à l'attention des personnes ne pouvant pas s'organiser seules dans leur vie quotidienne à domicile (repas à domicile, assistante auxiliaire de vie, etc…)

Pour tous renseignements : P.A.I.S. (Point Accueil Information Service) situé à Pont-A-Mousson ou demander conseil auprès de vos relais locaux : Mmes Pierrette MORIN, Martine BENOIT, Mylène GUERZONI, et au secrétariat de mairie à Atton.

- Nous étudions la mise en place et l'organisation d'activités Marche et Gym Douce au sein de notre association.

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	**P 22**	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Koi de 9 @ CYBER@TTON ?

www.cyberatton.net
www.atton.fr
cyberatton@wanadoo.fr
03 83 83 28 91

L'association et les adhérents se portent à merveille. Les bénévoles peaufinent leurs expériences avec diverses séances, dont **la séance vidéo** qui vient de se greffer aux autres : comment enregistrer vos vidéos sur un ordinateur depuis un magnétoscope, un caméscope analogique ou numérique, une web caméra, un appareil photos numérique etc…. Celle-ci est ouverte aux membres le jeudi soir (une semaine sur deux) ; on peut amener son appareil afin d'apprendre à le brancher et ainsi mieux comprendre ses fonctions, de même, l'enregistrement d'anciens disques vinyles est possible.

La découverte d'un ordinateur : la séance du lundi soir permet de découvrir, apprendre et surtout de comprendre le fonctionnement de votre machine, mais également les périphériques de celle-ci, (imprimantes, scanner, appareil photos, clef USB ou disque dur externe, etc…). Cette initiation permet d'éviter aux membres de se noyer dans les livres et autres CD-ROMS d'aide qui souvent sont très… *imbuvables*. Cette séance permet de pouvoir accéder aux autres, avec de bonnes bases *(savoir aller à l'essentiel !)*. Cette initiation de base est proposée une semaine sur deux, les semaines impaires (I comme Impaire et I comme Initiation) et en alternance, les semaines paires (P comme Paire et P comme Photo) logiciels de retouche de photos, gestion de photos numériques… *et sur des logiciels libres de droits !... gratuits !*

La séance Débutants ouverte les mardi soir, permet à bon nombre de membres à savoir pianoter sur le clavier, manier le traitement de texte ou le tableur, ce qui n'est pas négligeable. Aujourd'hui, il faut savoir que nos bambins se servent de plus en plus de ce genre de système à l'école et que les devoirs, voir les recherches sur le Net, se font de plus en plus fréquentes. Un foyer sur deux est équipé d'ordinateur donc, cette activité sera parfaite aux novices, sous la direction d'Armel épaulée par Alison. Vous deviendrez vite maître du clavier et de la souris.

La découverte d'Internet attire de plus en plus de monde le jeudi soir, (une semaine sur deux). Celle-ci permet de comprendre les bienfaits du Net (gérer son compte en ligne, faire ses courses, chercher des informations etc.), mais aussi les risques (Virus, espions, etc.). Cette ouverture sur le monde depuis chez soi devient pratiquement indispensable. Pourtant le manque de connaissances effraye encore bon nombre de cybernautes, mais là encore, les bénévoles de **Cyber@tton** sont là pour vous aider.

La création de sites Internet attire également plusieurs membres. Cette section donne lieu à des initiations personnalisées, le mercredi soir afin de pouvoir cibler plus facilement les personnes participantes. Notons que depuis que cette activité fut crée, plusieurs sites ont été conçus, notamment le site de Mme Kosinc : http://perso.wanadoo.fr/cavalaire/INDEX_HTM.htm), François Iung : http://perso.wanadoo.fr/terre-qui-tourne/ ainsi que deux autres sites en cours de création verront bientôt le jour. Cette discipline demande un mois de formation et est accessible même aux néophytes, bien sûr le responsable est à votre disposition pour vous guider.

Les jeux en réseau, (le mercredi après midi et le vendredi soir, parfois même, le week-end) attirent les mêmes accros de la console, d'autant que **Cyber@tton** s'est doté encore d'un ordinateur neuf et d'une bonne occasion, cette année grâce aux cotisations, jeux qui sont entre-coupés de pauses autour d'un billard et dans le coin détente.

Le matériel du club :

Très sollicité, il est régulièrement entretenu et mis à jour. Il permet également d'organiser des démonstrations de démontage remontage.

Les membres du mardi soir participent activement à l'apprentissage de l'entretien des machines. Armé d'un tournevis cruciforme, d'un pinceau et d'une bombe d'air sec, chacun apprend à ouvrir, démonter, nettoyer et remonter soi-même les machines mises à sa disposition sous l'œil vigilant de Patrick.

Les bénévoles du club :

Dernièrement, les bénévoles ont dû remanier les horaires, car, pour certains, il n'était plus possible d'assurer leur créneau. Nous les remercions de toute l'aide qu'ils ont apportée à **Cyber@tton,** en particulier **Gilles Benoît**, qui proposait, le samedi matin, initiation tableur et traitement de texte. Par ailleurs, nous accueillons de nouveaux bénévoles, **Geoffrey Caspar** (ouverture libre, jeux en réseau et organisateur de nuit jeux en réseau).

Les horaires et organisation des séances sont disponibles sur le site www.cyberatton.net. Sur le lien ***horaires*** et pour les membres, un espace leur est spécialement réservé. Sur celui-ci, ils trouveront des dernières astuces, les initiations déjà réalisées et à venir, les nouvelles du club etc… Ils trouveront, également, un forum sur lequel ils pourront discuter, poser des questions sur tout ce qui concerne le fonctionnement, les pannes, les logiciels etc… ; mais aussi demander aux animateurs de **Cyber@tton** des conseils, même quand le club est fermé. www.cyberatton.net est accessible, également, par le site de la Mairie d'Atton www.atton.fr géré entièrement par **Cyber@tton**.

A noter :

Brocante et Tuning-PC, le 27 Août 2006

Cette édition sera la deuxième, avec cette année, afin de démontrer qu'un ordinateur n'est pas forcément grisonnant et fade, une fois adapté au goût et aux plus folles envies de chacun.

Le PC sera agrémenté de lumières, de refroidissement à eau (water cooling), de ventilateurs multicolores (air cooling), une puissance multipliée par divers procédés, et bien sûr le plaisir de montrer cette belle mécanique aux allures futuristes. Cette édition sera agrémentée d'une multitude de démonstrations. Gaël administrateur du serveur FR-LORR, (serveur de jeux en réseau sous Flight simulator, http://www.frlorr.net), sera présent avec son équipe afin de vous faire découvrir les joies de la simulation de vol sur ordinateur.

Les **candidats du concours de Tuning-PC 2005** sont gracieusement invités à nous présenter leurs nouvelles machines.

Patrick organisera également des concours de chronos, sur des jeux de courses automobiles, petit concours pour les protagonistes du meilleur temps pour démonter entièrement et remonter un PC complet et cela sous vos yeux, questionnaires pour tous les visiteurs exclusivement sur PC, ***vente de matériel informatique d'occasion*** ou s'y rapprochant, et bien sûr présentation et portes ouvertes du club **Cyber@tton**.

Inscriptions à la fin de ce document

Cyber@tton recherche :

Etant un club de bénévoles, nous sommes toujours à la quête d'animateurs, (des bénévoles qui pourraient éventuellement participer aux séances, dans un premier temps en ouverture libre et par la suite faire partager leur passion), en particulier des volontaires pour animer pendant la journée (des retraités par exemple !!) Nous recherchons des sponsors. Nous proposons la possibilité d'afficher une bannière publicitaire sur le site de **Cyber@tton,** www.cyberatton.net, (4500 visiteurs cette année) en contre partie d'une somme de 100,00 € par an. Cette somme donne droit à une bannière qui est en lien sur une page faite à l'intention du sponsor. Celle-ci contiendra sa publicité et sera mise à jour pendant un an.

Vous avez du matériel qui ne vous sert plus !

Nous sommes preneurs, car nos techniciens peuvent faire de vos anciennes machines, des ordinateurs pouvant dépanner voir même être vendus le jour de la brocante ; toujours dans l'esprit de rentrer de l'argent, pour la mise à jour des machines existantes au club, mais nous cherchons également (des jeux, d'anciennes consoles, des postes TV, etc.). Merci aux personnes ayant fait dons (d'un caméscope, un tourne disque, des imprimantes, des ordinateurs etc.) se reconnaîtront.

Vous désirez en savoir plus, (comment nous rencontrer, qui contacter, les horaires etc.), **Cyber@tton** est ouvert tous les soirs de la semaine de 20h30 à 22h30 et le mercredi après midi de 14h00 à 18h00, vous pouvez assister gratuitement à une séance *découverte*, afin d'apprécier le fonctionnement de **Cyber@tton.**

Le tout nouveau local de **Cyber@tton** est situé derrière la salle polyvalente Emille Gallé (coté cuisine). Le petit portail entre la salle polyvalente et le cimetière même à la courette du local… suivez les flèches !

Téléphone : 03 83 83 28 91

(uniquement pendant les heures d'ouverture du club)

www.cyberatton.net

www.atton.fr

Le mot du maire	**P 3**	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	**P 25**	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	P 26	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Les potins des ados.

Julien (17 ans) : On nous propose de se rendre au Cyber@tton le week-end sous la coupole de Jean Christophe ou Geoffrey, c'est une bonne initiative.
Monsieur le Maire a eu l'occasion de nous laisser prouver que quand on nous fait confiance, on peut être raisonnable, donc, je pense qu'il faudrait continuer dans cette direction afin que nous, les jeunes, ayons une approche avec les adultes. Nous aimerions pouvoir se rencontrer sans gêner la population, ce serait bien que la mairie nous aménage un abri juste à côté terrain de boule de façon que nous ne soyons plus trop prêts de la mairie. Au moins, quand le club est ouvert, on peut mater un match tranquille, on ne dérange personne, faire un billard ou jouer en réseau.

Geoffrey (18 ans) : Je suis animateur depuis peu et il est vrai que pour communiquer avec les membres plus âgés que nous, c'est assez difficile. Nous sommes un peu timides, certes, mais le manque de dialogue et l'évolution de notre monde, qui je le sais, ne plait pas toujours, ne veut pas dire que nous sommes différents. On a besoin de se mettre en contact, mais sous un autre œil.
J'ai découvert le bénévolat sous l'effigie du Cyber, j'ai des idées et des choses à partager avec les anciens, mais seraient-ils (ou elles), prêts (ou prêtes) à me donner cette chance ?

Mehdi (17 ans) : Moi, je dis que le nouveau parking, à côté de la mairie, ne serait-il pas un peu trop petit ? Par contre, c'est Patrick qui va être content, il va pouvoir garer son quad sans soucis, même si c'est un peu loin du club. On nous demande sans cesse de ne pas faire de bruit le soir près de la mairie, on nous avait dit que l'on aurait un abri à côté du Cyber. Maintenant, on nous dit que l'on va rester devant la mairie alors que faire pour ne pas déranger les gens le soir, si on n'a pas notre coin. De plus, les soirs, on nous voit devant la mairie, on ne se cache pas. Si il y a des dégâts, ce n'est pas forcément nous ! Sinon on se cacherait pour les faire. On a aucune envie de dégrader notre commune, faudrait peut être coincer les vrais coupables au lieu de nous pointer du doigt sans cesse.

Alison (14 ans) : Mes parents se rendent souvent au club. C'est ce qui m'a donné envie de faire comme mon père, aider les gens dans des formations. Cela me donne des responsabilités, me valorise et cela ne me déplait pas. Au contraire, j'aime apprendre (merci Armel) mais j'aime aussi faire partager ce que j'ai appris, en plus, mon père est content de moi, il le dit sans cesse et c'est génial.
Il faudrait créer une section jeune, non pas pour jouer mais pour apprendre et comprendre l'ordinateur. Des trucs simples qui nous serviraient à l'école sans que ce soit trop long : une heure par semaine par exemple.

Ptipourt (17 ans) : N'étant pas d'Atton, je trouve que c'est nickel tout ce que la commune fait dans ce petit village, bravo à tous !

Le mot du maire	**P 3**	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	**P 26**	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Le F.C. ATTON, Saison 2005-2006

L'équipe A après avoir été longtemps 2e, à l'issue de l'avant dernière journée est 5e du groupe A de PPD avec 25 points. **L'équipe B** après un début catastrophique s'est bien rattrapée en seconde partie. Elle est classée 8e du groupe C de deuxième division avec 14 points. Les deux équipes sont d'ores et déjà assurées de se maintenir.

Equipe A

Equipe B

Les **"débutants"** ont participé à une douzaine de plateaux avec assiduité et un grand sérieux. Les **"benjamins"** malgré un manque de sérieux aux entraînements et aux convocations se sont bien défendus.

Les débutants

Les benjamins

Vendredi 28 avril, le club a offert un apéritif champagne pour remercier la municipalité, les sponsors et les annonceurs.

Le loto du Football Club

Il fallait du courage, le 29 avril, pour organiser un loto samedi soir, vu la concurrence de la finale de la coupe de France de Football. Le président du FC Jean-Louis Geoffroy l'a eu et il a gagné son pari, car si la salle Emile-Gallé n'a pas fait le plein, l'affluence était correcte, attirée par les nombreux lots de qualité. Après le suspens habituel, le gros lot, une télé en couleur fut gagnée par Olivier Chery de Sainte-Geneviève.

Un beau plateau de débutants

Samedi 9 avril après-midi, le FC Atton accueillait 16 équipes de «débutants» soit 80 joueurs. Les jeunes footballeurs, avec la complicité du soleil, ont pu se dépenser sans compter et donner le meilleur d'eux mêmes, dans un esprit de franche camaraderie, car l'essentiel est de participer. Les jeunes Attonais ont mis un point d'honneur à se distinguer sur leur terrain, mais tous ont eu la fierté de bien jouer devant leurs parents.

Coupe de France 2006-2007

Engagée pour le premier tour de la coupe de France, l'équipe A s'est brillamment qualifiée, jeudi 25 mai, sur son terrain en éliminant par 4 buts à 2, l'équipe de St-Max-Essey. Dimanche 11 juin, l'équipe première d'Atton tombait sur un gros morceau, pour le deuxième tour, puisque son adversaire, l'équipe de Villey-Saint-Etienne, évolue en promotion d'honneur régionale, c'est à dire trois divisions au dessus. C'est logiquement que les Attonais se sont inclinés 4 buts à 1 sur leur terrain, après avoir défendus vaillamment leurs chances.

Assemblée générale, le 17 juin :

Président : Jean Louis Geoffroy, réélu. Vice-président : Ghislain Ansmant, élu.
Secrétaire : Josiane Geoffroy, réélue. Secrétaire-adjoint : Nathalie Geoffroy, élue.
Trésorier : Nicolas Viviers, réélu. Trésorier-adjoint : Geoffroy, réélu.

Prochaines manifestations

Dimanche 25 juin : concours de pétanque amateur
Vendredi 14 juillet : méchoui
Dimanche 16 juillet : concours de pétanque amateur
Mardi 15 août : marché gourmand
Dimanche 20 août : challenge Damien Boffin
26 au 28 août : concours de quilles et fête patronale

Le mot du maire	P 3	**Le comité des fêtes et le C.C.A.S.**	**P 28**
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	P 26	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes proposera une soirée dansante, le 7 octobre, animée par un orchestre bavarois doté de huit musiciens en tenue. Choucroute traditionnelle *(sans modération)*, la pression coulera à flot, *(à consommer avec modération, bien sûr)*. Le prix de l'entrée sera communiqué ultérieurement.

Saint Nicolas : organisation du spectacle merveilleux de la Saint Nicolas, le dernier dimanche de novembre, Salle Emile Gallé, pour petits et grands. Rendez-vous dimanche 26 novembre, à partir de 15h00. L'entrée sera gratuite. Une surprise attendra chaque enfant… *très sage !*

Prêt de tables et de bancs : disponible, dans la mesure de réserver à l'avance et dans les limites de la commune d'Atton. Contacter le secrétariat de la Mairie : 03 83 82 11 72.

(Le dimanche 11 juin 2006, repas de quartier aux Sorbiers)

ꕥ - - - - - - - - - - ꕥ

Le Comité Communal d'Action Sociale

La commission du CCAS a pu remettre aux aînés de 70 ans et plus, le colis de Pâques qui a dû, faire des heureux. Nous rappellerons que le CCAS est là pour aider les gens de la commune, dans le besoin (n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie, la discrétion est de rigueur).

En octobre, le CCAS passera, de maison en maison, pour vous vendre la brioche de l'amitié, au profit d'associations caritatives. La date vous sera communiquée ultérieurement.

En novembre, le CCAS collectera des denrées alimentaires, pour la Banque Alimentaire. Soyez généreux !

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	**Pôle Création du Val de Lorraine**	**P 29**
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	P 26	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Conseil de Pays Val de Lorraine

Pôle Création du Val de Lorraine

Créer ou reprendre une entreprise est une démarche complexe.
A qui s'adresser pour passer de l'idée au projet concret ?
Quelles démarches entreprendre et dans quel ordre ?
Quels contacts prendre ?
Quelles aides obtenir et quels financements possibles ?

Pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises, le Conseil de Pays du Val de Lorraine a mis en place un « pôle création » qui assure une prise en charge globale, durable et gratuite du futur créateur/repreneur d'entreprise : premier accueil personnalisé, accompagnement, financement, hébergement, suivi post création.

Ainsi, toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise, réfléchissant même tout simplement aux possibilités et obligations de se mettre à son compte, peut aujourd'hui, grâce à un numéro unique, entrer en contact avec une chargée de mission spécialisée dans l'accompagnement à la création d'entreprise.

Elle sera son interlocuteur tout au long de sa démarche de création ou de reprise, analysera sa demande, ses besoins et la mettra en contact avec les partenaires du pôle en fonction des spécificités requises.

Seule contrainte : créer ou reprendre son entreprise sur le territoire du Val de Lorraine qui couvre 92 communes du département, des bassins de Pompey et de Pont à Mousson, du Thiaucourtois et de la Seille.

Numéro d'appel unique sur le Val de Lorraine au service du futur créateur ou repreneur d'entreprise, le 03 83 49 30 40.

Outre le Conseil de Pays du Val de Lorraine, les partenaires sont :

- CAPEMM (Comité d'Aménagement, de Promotion et d'Expansion de la Meurthe et Moselle)
- CAREP (Centre d'Accueil et de Ressources pour les Entreprises du Pays)
- ALACA (Association Lorraine d'Accompagnement à la Création d'Activités)
- Val de Lorraine Initiatives – PFIL (Plate Forme d'Initiative Locale)

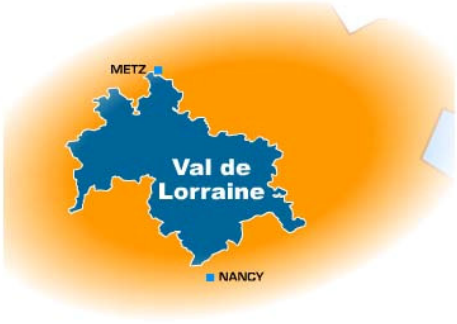

Pour plus de renseignements, merci de contacter Landy Laure Sanseigne, au Conseil de Pays du Val de Lorraine.

http://www.pays-valdelorraine.org

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	**Accueil périscolaire**	**P 30**
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	P 26	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Accueil Périscolaire

Nous vous rappelons que le R.P.I. du V.A.L. gère directement le fonctionnement administratif et pédagogique de cette mission d'accueil.

Le périscolaire se situe dans les locaux de l'école maternelle à Atton, 1 rue des Dames.

Le service offre les prestations suivantes :

- ***La restauration du midi est de 11h30 à 13h45 :***
  Le repas est préparé par un prestataire local,
  La réservation des repas se fera auprès des enseignants avant 9h15.

Le tarif de ce service est fixé à 5,20 €

- ***L'accueil du soir est de 16h30 à 18h30*** *sous la responsabilité d'un personnel qualifié, votre enfant sera pris en charge par la responsable du périscolaire à la sortie de l'école ou du bus scolaire à Atton.*

Le tarif de ce service est fixé à 3,00 €

Ces tarifs s'appliqueront dès la rentrée scolaire de septembre 2006.

En revanche faute de fréquentation suffisante, depuis plusieurs années, et au vu de son coût élevé, l'accueil du matin est supprimé.

Les inscriptions *se feront au bureau du R.P.I. à la mairie d'Atton :*

- *Lundi, Jeudi : de 14h00 à 19h00*
- *Mardi, Vendredi : de 8h00 à 11h30*

ATTENTION :

Le règlement des différentes prestations décrites ci-dessus sera payable à l'avance.
N'oubliez pas de renouveler la réservation des repas ou gardes périscolaires régulièrement.
En cas de non renouvellement en temps voulu, la prise en charge de votre enfant aux prestations du périscolaire sera remise en cause.

Munissez-vous de son carnet de santé et de votre carte CAF.

Si votre ou vos enfants participent à la restauration et/ou à la garde périscolaire, il est important de le faire savoir à l'instituteur ou à l'institutrice.

N'oubliez pas de renouveler vos prestations régulièrement avant l'échéance.
Les chèques seront à l'ordre du « TRESOR PUBLIC »

1 Rue des Dames 54700 ATTON Tél. : 03.83.82.32.43 Fax : 03.83.81.11.14
Périscolaire : Tél : 03.83.83.15.04 de 11h30 à 13h45 – de 16h30 à 18h30

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	**Infos pratiques, le passeport électrique**	**P 31**
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	P 26	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Info pratique : Le passeport électronique

1. POURQUOI UN PASSEPORT ELECTRONIQUE ?

Le passeport électronique est mis en place en raison d'un règlement européen qui fait obligation aux Etats membres de l'Union Européenne de délivrer à leurs ressortissants, des passeports comportant en plus d'une zone de lecture optique, une puce contenant l'image numérisée de leur titulaire.
La puce sans contact intégrera les mêmes informations que celles figurant sur la page 02 du passeport, ainsi que la photographie de son titulaire qui sera numérisée.
Il remplacera à terme le passeport actuel mais les passeports qui auront été délivrés avant la mise en œuvre du passeport électronique resteront valables jusqu'à la date de leur péremption.

On remet avec chaque passeport un reçu sur lequel est inscrit l'ensemble des informations contenues dans la puce.
Le passeport est désormais un titre individuel ; il ne sera donc plus possible d'inscrire des enfants sur le passeport des parents.

ATTENTION !!! Quel que soit le type de passeport détenu, l'accès au territoire de certains pays peut être subordonné à la possession d'un visa ou à une date de validité du passeport. Les usagers sont donc invités à consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr (rubrique conseils aux voyageurs)

2. GUIDE DES DEMARCHES

Pour les personnes majeures et les mineurs émancipés

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance en original (en faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier ou par mail)

ATTENTION !!! Le livret de famille personnel ou celui des parents n'est plus accepté pour justifier de son état civil.

- 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur : voir la feuille d'exemples de photos jointe.
- La preuve de la nationalité française (si la copie intégrale de votre acte de naissance ne permet d'établir formellement votre nationalité)
- 1 justificatif de votre domicile, à vos nom et prénom en original.
- Des timbres fiscaux pour un montant de 60 €
- Un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité.
- Le formulaire de demande rempli et signé.
- Votre ancien passeport.

Validité

La durée de validité du passeport électronique :

- 10 ans pour les personnes majeures
- 5 ans pour les mineurs quel que soit son âge

Pour les personnes mineures

Sauf pour se rendre ou transiter aux Etats-Unis, les inscriptions d'enfants qui figurent d'ores et déjà sur les passeports des parents, demeurent valables sous réserve que l'enfant soit âgé de moins de 15 ans.

Désormais, les enfants ne pourront plus être inscrits sur le passeport des parents.

Un mineur, quel que soit son âge, doit désormais posséder un passeport, dont la validité est de 5 ans.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance en original (en faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier ou par mail)

ATTENTION !!! le livret de famille personnel ou celui des parents n'est plus accepté pour justifier de son état civil.

- 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur : voir la feuille d'exemples de photos jointe.
- La preuve de la nationalité française (si la copie intégrale de votre acte de naissance ne permet d'établir formellement votre nationalité)
- 1 justificatif récent du domicile du représentant légal en original.
- Des timbres fiscaux pour un montant de 30 €
- Le formulaire de demande rempli et signé par le représentant légal.
- L'ancien passeport de l'enfant.
- Selon les cas, le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- Une pièce d'identité du représentant légal.

Le passeport d'un mineur est remis en présence de son représentant légal.

A partir de 13 ans, le passeport doit être signé par son titulaire.

ATTENTION !!!

Le délai de délivrance d'un passeport est de 4 à 5 semaines.

3. CAS PARTICULIERS

Votre passeport a été perdu ou volé

Vous devez constituer un dossier dans les conditions d'une première demande ou d'un renouvellement en le complétant par :

- S'il s'agit d'une perte, une déclaration de perte à remplir en mairie.
- S'il s'agit d'un vol, une déclaration de vol établie par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie
- Si vous avez perdu votre passeport à l'étranger ou s'il a été volé, vous pourrez effectuer votre déclaration auprès du service consulaire français ou auprès d'un service de police étranger.

Renouvellement de passeport à la suite d'une modification de votre état civil

Vous souhaitez faire apparaître sur votre passeport le nom de votre époux, de votre épouse, ou de votre ex-époux, ex-épouse, ou accoler au vôtre le nom du parent qui ne vous a pas été transmis :

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance en original
- 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur : voir la feuille d'exemples de photos jointe.
- Votre ancien passeport.

Et selon les cas :

- Le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de votre ex-conjoint
- L'acte de décès de votre conjoint
- Votre acte de mariage ou votre livret de famille si la mention ne figure pas encore en marge de votre acte de naissance
- Le formulaire de demande rempli et signé.

La qualité d'épouse ou de veuve n'est mentionnée que sur votre demande expresse.

Si votre passeport est en cours de validité, ces modifications entraînent son remplacement à titre gratuit.

Renouvellement de passeport pour un changement d'adresse

Vous possédez un passeport électronique en cours de validité :

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance en original (en faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier ou par mail)
- 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur : voir la feuille d'exemples de photos jointe.
- Le passeport à remplacer
- Le justificatif de votre nouveau domicile, à vos et prénom en original.
- Le formulaire de demande rempli et signé.

Si votre passeport est en cours de validité, ces modifications entraînent son remplacement à titre gratuit.

Vous possédez un passeport de type Delphine comportant une zone de lecture optique en cours de validité :

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance en original (en faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier ou par mail)
- 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur : voir la feuille d'exemples de photos jointe.
- Le passeport que vous détenez
- Le justificatif de votre nouveau domicile, à vos et prénom en original.
- Le formulaire de demande rempli et signé.

Si votre passeport est en cours de validité, ces modifications entraînent son remplacement à titre gratuit.

Si vous détenez un passeport Delphine en cours de validité, le changement d'adresse ne donnera pas lieu à un remplacement mais à une actualisation du titre.

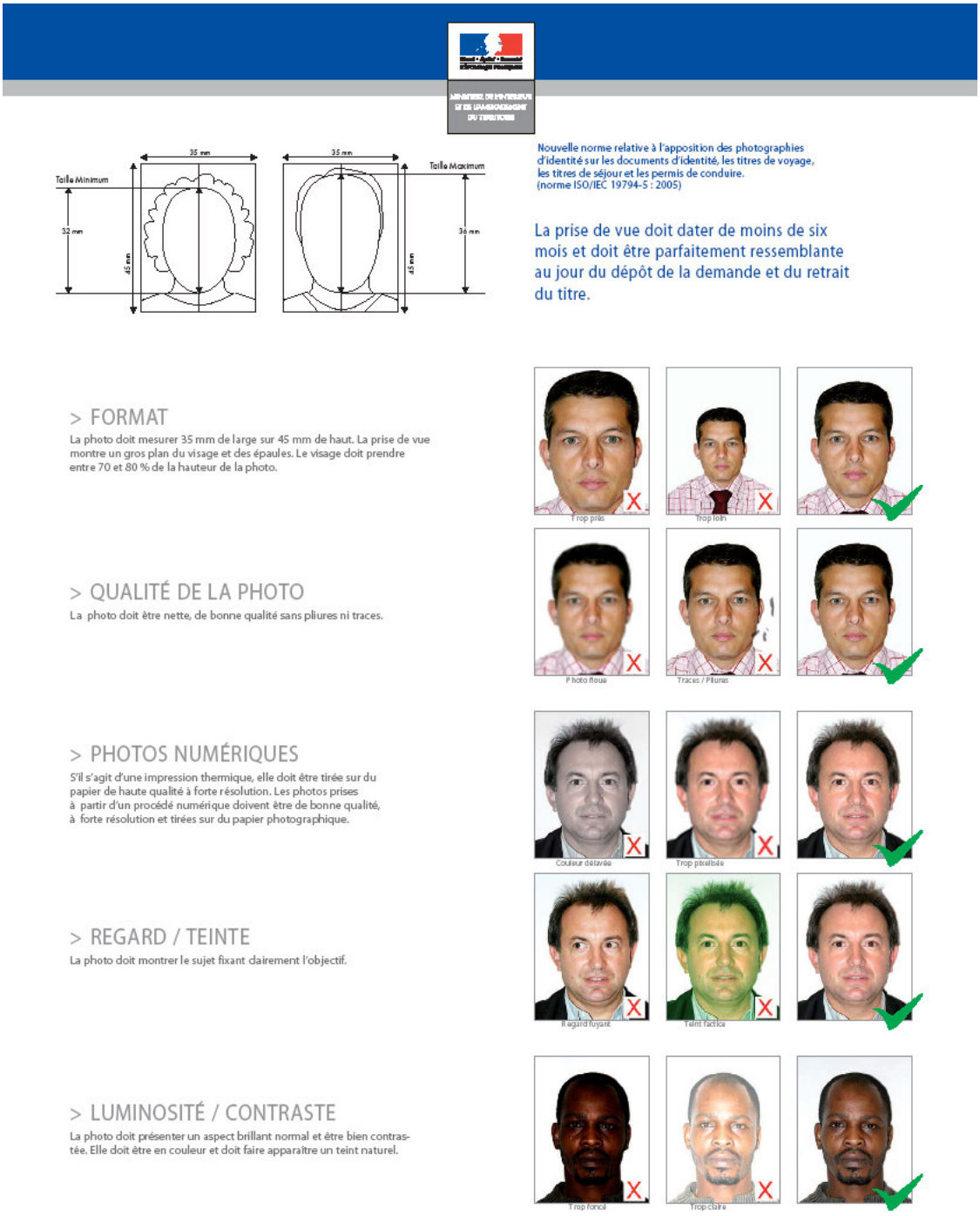

> MÈCHES ET YEUX

Les yeux sont ouver ts, le sujet fixant clairement l'objectif ; les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux.

> POSITIONS

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, sans incliner la tête de côté.

> FOND / CADRAGE

Le fond doit être clair et uni. La tête doit être droite, c'est à dire que la ligne imaginaire reliant le centre des deux yeux doit être parallèle au coté haut de la photographie.

> YEUX ROUGES

Il ne doit pas y avoir de yeux rouges

> LUNETTES

Les yeux doivent être parfaitement visibles sans reflet de lumière sur l es lunettes qui ne doivent pas être équipées de verres de couleur.

> MONTURES DES LUNETTES

Eviter dans la mesure du possible les montures épaisses.
Les montures ne doivent pas cacher les yeux.

> COUVRE-CHEFS

Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.

> EXPRESSIONS

La photo doit représenter le sujet seul, sans dossier de fauteuil ou jouet visible par exemple. Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.

REFUSÉ

ACCEPTÉ

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	**Le coin des tout petits**	**P 35**
Familles Rurales Association Atton	P 16	Infos mairie et Calendrier des manifestations	P 36
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	P 26	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Le coin des tout petits

GRILLE DE MOTS CROISES ANIMAUX DE LA FORET

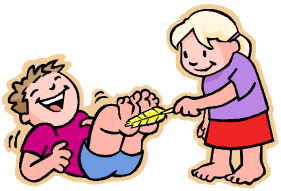

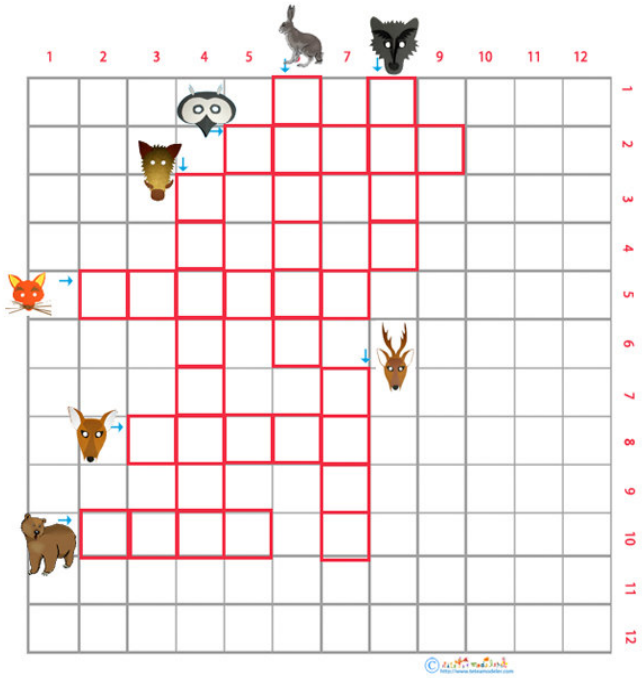

GRILLE DE MOTS CROISES FRUITS

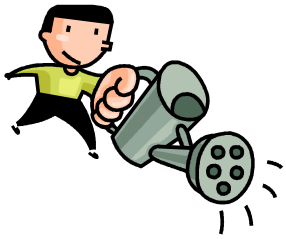

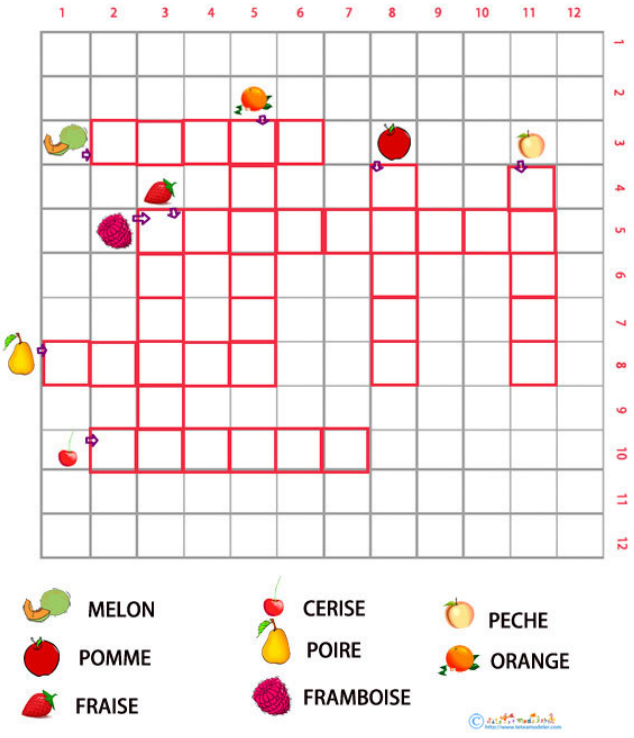

Le mot du maire	P 3	Le comité des fêtes et le C.C.A.S.	P 28
Délibérations du conseil municipal	P 4	Pôle Création du Val de Lorraine	P 29
Le budget 2006	P 10	Accueil périscolaire	P 30
Enquête de branchement assainissement	P 11	Infos pratiques, le passeport électrique	P 31
Atton fête la musique, en images	P 12	Le coin des tout petits	P 35
Familles Rurales Association Atton	P 16	**Infos mairie et Calendrier des manifestations**	**P 36**
Le club "La Joie de Vivre"	P 20	Demande d'inscription :	
CYBER@TTON	P 22	au centre de loisirs juillet 2006	P 37
Les potins des ados	P 25	le 27 août 2006 : à la brocante de Familles Rurales	P 39
Le F.C. ATTON	P 26	et à la brocante informatique de Cyber@tton	P 41

Infos Mairie.

Horaires d'ouverture

LUNDI : de 14 h 00 à 19 h 00
MARDI, JEUDI ET VENDREDI : de 8 h 00 à 12 h 00
MERCREDI, SAMEDI : de 9 h 00 à 12 h 00

Horaires de bus

Un petit guide des horaires de bus est à votre disposition, en mairie. Il détaille les itinéraires, les horaires et les tarifs.

Agence LE BUS :
8 Place Thiers
Pont-à-Mousson
03 83 81 31 66

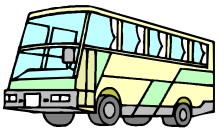

L'arrêt situé devant l'école doit rester libre d'accès, afin de permettre au bus scolaire de stationner dans de bonnes conditions pour la montée et la descente des élèves. Les particuliers ne doivent donc pas stationner à cet endroit.

Merci de votre compréhension.

Calendrier des manifestations.

Du 05 au 28 juillet :	Familles rurales : Centre de loisirs.
Vendredi 14 juillet :	Football-club : Méchoui.
Dimanche 16 juillet :	Football-club : Concours de pétanque amateur.
Mardi 15 août :	Football-club : Marché gourmand.
Dimanche 20 août :	Football-club : Challenge Damien BOFFIN.
Du 26 au 28 août :	Football-club : Concours de quilles et fête patronale.
Dimanche 27 août :	Municipalité & associations : Fête patronale, 11e brocante, Exposition de Tuning-PC et brocante informatique.
Samedi 9 septembre :	Comité des fêtes : Soirée Loto, à partir de 20h30.
Samedi 7 octobre :	Comité des fêtes : Soirée dansante.
Samedi 28 octobre :	Familles rurales : Défilé Halloween.
Dimanche 19 novembre :	Comité des fêtes : Repas des anciens.
Dimanche 26 novembre :	Comité des fêtes : Spectacle de la Saint Nicolas.
Dimanche 3 décembre :	Football-club : Soirée Loto, à partir de 20h30.
Samedi 9 & dimanche 10 décembre :	Familles rurales : Participation au Téléthon.

Nota : *conformément à l'article 9 du code civil et de l'article 226-22 du code pénal, l'état civil n'est plus publié.*

FICHE FAMILIALE DE CANDIDATURE

POUR PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2006

A ATTON

PROJET EDUCATIF LOCAL VALMON ATTON FROIDMONT

Placé sous la direction de Madame Syndie AMBS (titulaire BEATEP) et encadré par 6 animateurs, **le centre fonctionnera en juillet du mercredi 5 à 9 H 00 au vendredi 28 à 18 H 00**, avec possibilité de repas sur place le midi. Les enfants seront accueillis à partir de 8 H 35 et devront quitter le centre au plus tard pour 17 heures 20.

HORAIRES D'ACTIVITES : MATIN : 9H - 12H
MIDI : 12H - 14H (repas et temps calme)
APRES-MIDI : 14H - 17H (avec goûter vers 16H)

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :

- La carte d'adhérent FAMILLES RURALES 2006 des parents est obligatoire, les cartes de l'année souscrites auprès d'autre AFR sont admises. **Coût de la carte AFR ATTON : 17 € .**
- La **participation est établie à la semaine**, payable le lundi. **Toute semaine commencée est due en totalité** (sauf cas exceptionnel).
- Seront prises en compte les inscriptions d'enfants âgés de 4 ans (au cours de 2006) jusqu'à 14 ans.
- Les réductions CAF seront directement décomptées pour les adhérents de Meurthe-et-Moselle.

IMPORTANT : Communiquer le N° d'allocataire et présenter les ATTESTATIONS AIDE AUX TEMPS LIBRES CAF.
Les chèques vacances personnalisés seront acceptés – Certificat de présence sur demande.

- A l'inscription, remplir la fiche individuelle sanitaire de liaison, l'autorisation parentale, et penser Assurance Individuelle.

----✂--------✂--------✂--------✂--------✂--------✂----------✂--------✂----------✂--------✂----------✂----

SVP COMPLETEZ CETTE FICHE DE CANDIDATURE A L'INSCRIPTION

Fiche à remettre au plus tôt à Syndie AMBS au PERISCOLAIRE du VAL
ou à déposer chez Georges BENOIT - 19 rue de Nomeny - 54700 ATTON

M.- Mme …… N° CAF ……
Adresse……
Téléphone …….. Portable ……
Titulaire de la carte Familles Rurales 2006 – N° ……
Souscrite auprès de l'**association** de ……
Souhaite inscrire pour le Centre de Loisirs à ATTON
TARIF BASE JOURNEE : SANS REPAS = 13 € **AVEC REPAS = 18 €**

NOM et PRENOM	Age	Semaine 1 du 5 au 7 (3 jours)	Repas		Semaine 2 du 10 au 13 (4 jours)	Repas		Semaine 3 du 17 au 21 (5 jours)	Repas		Semaine 4 du 24 au 28 (5 jours)	Repas	
			OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON

pour le Mini-Séjour à SOLEOLE (de 9 à 14 ans)
TARIF BASE / SEMAINE = 130 € **8 places/semaine (2 chambres de 4)**

NOM et PRENOM	Age	Semaine 3 du 17 au 21	Semaine 4 du 24 au 28

FAMILLES RURALES
L'ASSOCIATION D'ATTON
SERA BIEN SÛR DE LA FÊTE
Le Dimanche 27 Août 2006
11e BROCANTE DE LA FÊTE PATRONALE

Familles rurales
Vivre mieux !
Association d'Atton

TARIF D'IMPLANTATION

10 € les 5 mètres linéaires
1,50 € le mètre supplémentaire
½ tarif pour les Attonais

Commune d'Atton

Adresse d'envoi (pour réception avant le samedi 12 août) :

MAIRIE D'ATTON
Brocante – vide grenier
1, Rue des Dames
54 700 ATTON

ou

Georges BENOIT
président de l'A.F.R. ATTON
19, rue de NOMENY
CIDEX 24
54 700 ATTON

Pour tout renseignement complémentaire :

MAIRIE D'ATTON
03 83 82 11 72

ou

Georges BENOIT
03 83 81 38 27

--✂-------✂--------✂--------✂---------✂--------✂-------✂--------✂---------✂--------✂---------✂--

Votre réservation :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
_____

Tel : ____/____/____/____/____/ ou /____/____/____/____/____ (Nécessaire pour confirmation)

Nombre de mètres linéaires : _____ Prix : _____

Prière de joindre un règlement par chèque, lors de votre réservation, libellé à l'ordre de A.F.R. ATTON

Egalement…/…

CYBER@TTON organise le 27 août 2006, à l'occasion de la fête patronale et de la brocante de FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ATTON

Exposition de Tuning PC, jeux en réseau, Brocante informatique

et démonstration des activités de
CYBER@TTON

TARIFS :

Les **exposants professionnels** (220 v. fournis), la table de 2 mètres sur 0,80 mètres :

- 30 €, de 6H00 à 19H00,

Les **brocanteurs informatiques, adhérents de CYBER@TTON**, la table de 2 mètres sur 0,80 mètres (emplacement prévu pour tester le matériel électrique) :

- 12 €, de 6H00 à 19H00,

Les **brocanteurs informatiques, non adhérents de CYBER@TTON,** la table de 2 mètres sur 0,80 mètres (emplacement prévu pour tester le matériel électrique) :

- 15 €, de 6H00 à 19H00,

Jeux en réseau, de 6H00 à 19H00 : 1 € la demie heure.

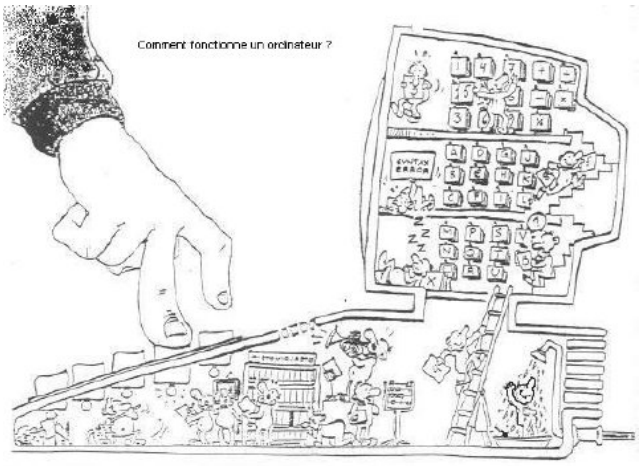

Les exposants de **Tuning PC** seront les bienvenus !

RESERVATION DES EMPLACEMENTS :

Pour tout renseignement complémentaire : Patrick PAWLAK (06.89.35.35.02)
Ou sur : cyberatton@wanadoo.fr

Les places ne seront validées qu'après réception du payement. Si le payement n'est pas parvenu 5 jours ouvrables après la réservation, cette réservation sera considérée comme annulée. Le stationnement des véhicules, rue des Dames, sera réservé aux brocanteurs extérieurs, à compter du dimanche 27 août 2006, à 5H30.

Adresse d'envoi :

MAIRIE D'ATTON - **CYBER@TTON**
1, Rue des Dames
54 700 ATTON

✂----------

Votre réservation à la **brocante informatique** de CYBER@TTON, le 27 août 2006, à ATTON :
NOM : _____ Prénom : _____
Adresse :
Tel :__/__/__/__/__/__ou__/__/__/__/__/____ (Nécessaire pour confirmation)
Exposant professionnel : _____ Prix : _____
Brocanteur informatique : _____ Prix : _____

Prière de joindre un règlement par chèque, lors de votre réservation, libellé à l'ordre de **CYBER@TTON**.